



**Syndicat national de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Compte-rendu du Comité technique paritaire académique « 2nd degré » du 20 mars 2009

Ordre du jour :

- 1- Mouvement des postes enseignants à la rentrée 2009**
- 2- Postes spécifiques académiques – SPEA**
- 3- Moyens ATOSS et réorganisation des services**
- 4- Refonte de la carte comptable des EPLE**
- 5- Les Budgets 2009 (les BOPA) et la politique indemnitaire 2009.**

Nous ne traiterons ici que des points relatifs aux personnels administratifs et à l'évolution des structures qui les concernent. Vous pourrez découvrir sur notre site internet dans l'espace la déclaration préalable de la FSU, déclaration qui s'exprime sur l'ensemble des points à l'ordre du jour. Vous lirez également la déclaration spécifique que nous avons faites sur le point de la réforme de la carte comptable.

1 - Les moyens ATOSS et la réorganisation des services académiques

La séance du CTPA a confirmé les annonces qui nous avaient été faites lors du groupe de travail préparatoire du 9 mars dernier.

Les 11 suppressions de postes administratifs touchent exclusivement des emplois de catégorie C. Ils s'inscrivent dans le cadre des retraits d'emplois liés à la RGPP c'est à dire aux économies budgétaires que le gouvernement veut réaliser sur le dos de l'emploi public. Sans doute pour financer le bouclier fiscal (450 millions d'euros en 2008) et les chèques de remboursement établis à l'ordre de quelques 30.000 contribuables parmi les plus riches du pays.

La répartition de ces 11 retraits :

- 3,5 postes au rectorat ; - 1,5 postes à l'inspection académique de l'Aisne ;**
- 3 postes à l'IA 60 ; - 3 postes à l'IA 80**

A ces retraits, il faut ajouter des mesures en emplois au titre de la réorganisation des services académiques (rectorat et inspections académiques). En effet, la mise en place de l'application « Chorus » ainsi que des mesures de reconcentration académique s'accompagnent de transferts d'emplois entre services :

- Sont reconcentrés à l'IA 02 : l'ensemble des services des bourses des IA.
- Sont reconcentrés au rectorat d'Amiens : la gestion des achats et la liquidation des factures (Division du budget et du contrôle de gestion), le diplôme national des brevets et le certificat de formation générale (Division des examens et concours), le contrôle de légalité des actes administratifs des collèges (Division des affaires juridiques et du conseil aux EPLE).

Soient au total, retraits et réorganisations comprises :

- + 5,5 postes au rectorat ; - 1,5 postes à l'IA 02 ; - 7,5 postes à l'IA 60 ;**
- 7,5 postes à l'IA 80**

La perte en emplois des inspections académiques est très significative et va avoir pour conséquences une réorganisation en profondeur de ces services. En réponse à nos questions, l'administration a précisé que seuls les collègues volontaires suivraient les missions transférées.

Nous ne savons pas à l'heure où nous écrivons ces lignes si des collègues seront touchés par des mesures de carte scolaire et devront chercher une autre affectation dans le cadre du prochain mouvement intra-académique des personnels (cf la récente note de service DPAE en date du 11 mars 2009).

Pour le savoir, il faut interroger les secrétaires généraux d'IA qui doivent, sur la base du tableau de répartition des moyens, des emplois implantés dans les services et des missions transférées, déterminer les supports et les personnels éventuellement concernés.

Rappelons à ce stade des opérations que les collègues qui seront volontaires pour suivre leur poste bénéficieront d'une priorité de réaffectation. Que la ou les mesures de carte scolaire touchera ou toucheront le(s) personnel(s) titulaire(s) arrivé(s) en dernier dans l'IA concernée.

Le SNASUB/FSU Amiens se tient à la disposition des personnels pour leur fournir tous renseignements complémentaires leur permettant de faire valoir leurs droits dans une telle situation. Nous organiserons prochainement des réunions d'information syndicale, des demandes d'audience auprès des SG sont également possibles.

Vote du CTPA sur les 11 suppressions de postes et leur répartition :

7 contre (FSU et FO), 3 abstentions (UNSA et CFDT), 10 pour (administration).

Nous avons été relativement surpris par la position de nos collègues de la CFDT et de l'UNSA (dont A&I). Ils ont souhaité s'abstenir sur les suppressions de postes administratifs alors qu'ils avaient voté contre toutes les mesures de répartition des suppressions de postes enseignants prévus pour la rentrée prochaine : deux poids, deux mesures ?

2 - La refonte de la carte comptable des EPLE

Seules les mesures à effet du 1^{er} septembre 2009 ont été soumises au vote du CTPA. A la demande du SNASUB/FSU, l'examen du projet global de refonte a été une nouvelle fois repoussé, compte tenu du fait que nous n'avons pas encore pu rencontrer le recteur à ce sujet. Nous avons procédé à la lecture de la déclaration liminaire que vous trouverez en annexe et qui indiquait clairement notre point de vue : OUI à une réorganisation pour améliorer les services et les conditions de travail, NON à un grossissement sans limite des groupements, au détriment de la disponibilité du gestionnaire dans le cadre de ses missions quotidiennes, au détriment des conditions de travail de l'ensemble de l'équipe administrative.

Nous avons demandé à l'administration qu'elle établisse le recensement des agences comptables existantes ayant connu un mouvement du personnel comptable depuis les 5 dernières années, de manière à pouvoir recenser les groupements qui sont réellement et régulièrement en difficulté. Partir de cet état de fait nous semble plus logique pour redessiner la carte comptable au plus près des intérêts des EPLE et de tous les personnels qui y exercent, plus logique en tous cas que de diviser par deux le nombre actuel des agences, en sacrifiant parfois les postes de collègues largement expérimentés. Le SNASUB/FSU Amiens sera reçu par les secrétaires généraux d'académie le lundi 6 avril prochain : nous aurons donc l'occasion de revenir sur le sujet.

Les mesures au 1^{er} septembre 2009 : disparition de 8 agences comptables :

Dans l'Aisne :

- Collège Jacques Cartier de Chauny vers le Lycée Jean Macé de Chauny ;
- LP Françoise Dolto de Guise vers l'EREA de St Quentin : + 0,5 poste pour l'EREA de St Quentin.

Dans l'Oise :

- Collège de Couloisy vers Lycée Mireille Grenet de Compiègne ;
- Collège André Malraux de Compiègne vers Lycée Charles De Gaulle de Compiègne, avec le transfert d'un poste administratif ;
- Collège Guillaume Cale de Nanteuil Le Haudoin vers LP Robert Desnos de Crépy en Valois ;

- Collège M. et G. Blin de Maignelay Montigny vers le Lycée Jean Racine de Montdidier : + 0,5 poste administratif pour le Lycée de Montdidier.

Dans la Somme :

- LP du Marquenterre de Rue vers le Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville : - 0,5 poste pour le LP de Rue.
- Lycée Lamarck d'Albert vers le Lycée J.B Delambre d'Amiens : - 2 postes pour Lamarck, + 0,5 pour Delambre ;

Les postes supprimés (- 3,5) sont intégralement redéployés (+ 3,5). Ces mesures ne donneront lieu à aucune mesure de carte scolaire. Par contre, des mesures de carte comptable sont à prévoir pour les personnels comptables qui perdent cette fonction au 1^{er} septembre et qui envisagent de muter au mouvement intra 2009.

Compte tenu des mesures au 1^{er} septembre 2009 (impliquant les agences en mono gestion ainsi que 2 autres), compte tenu du fait que le recteur acceptait de reporter la consultation sur son projet global, nous nous sommes abstenus sur les propositions de l'administration.

Vote du CTPA sur les mesures à compter du 1^{er} septembre 2009 :
1 contre (FO), 6 abstentions (FSU), 13 pour (administration, UNSA et CFDT)

Autre mesure :

Fermeture de la cuisine centrale du Lycée Marie Curie de Nogent/Oise :
1 mesure de carte scolaire touchant le poste d'attachée gestionnaire.

3-Les budgets opérationnels de programme académiques et les indemnités 2009

Le secrétaire général adjoint d'académie nous a présenté les montants des BOPA notifiés pour 2009, pour le 1^{er} degré, pour le second degré, pour la vie de l'élève et pour le soutien.

La revalorisation indemnitaire 2009 : une hausse du coefficient de multiplication bonne à prendre, une modulation à la baisse possible et insupportable, et tout cela, bien sûr, en échange des suppressions de postes !

Nous avons interrogé l'administration, dans le cadre de la consommation prévue des crédits 2009, au sujet de la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs. Depuis le CTPA, une circulaire académique a été communiquée aux supérieurs hiérarchiques, ce qui nous permet de vous informer des éléments suivants (au conditionnel car la circulaire est signalée comme confidentielle !!!) :

Pour les crédits du BOP « 2nd degré », le recteur attribuerait aux chefs d'établissements et aux directeurs de CIO une enveloppe indemnitaire calculée en fonction du nombre d'agents titulaires de tel ou tel grade émergeant à l'IAT ou à l'IFTS (agents non logés par nécessité absolue de service). Le coefficient multiplicateur du taux mensuel valable par grade serait fixé à 4 à compter du 1^{er} janvier 2009, au lieu de 3,34 pour 2008.

La note prévoirait également la possibilité pour le supérieur hiérarchique de moduler le versement de l'indemnité par agent, en utilisant un coefficient multiplicateur variant de 2 à 6. Disons-le tout net, ce n'est pas une bonne idée. En effet, quel supérieur hiérarchique pourrait assumer de faire jouer à la baisse la rémunération théorique d'un de ses collaborateurs ou collaboratrices dans un tel contexte économique et social. Nos salaires si scandaleusement bas sont bloqués, nos carrières stagnantes, les prix des produits de consommation courante sont en constante augmentation, nos missions peuvent être parfois supérieures à nos statuts... et l'on pourrait nous sucer le bénéfice de la seule mesure de revalorisation accordée par le ministère pour 2009, si minime soit-elle ? Soyons

sérieux ! Cette revalorisation indemnitaire doit être effective pour tous les agents et être considérée comme une mesure financière pérenne pour l'ensemble des personnels. Oui, dans ce contexte économique et social, un euro est un euro, surtout quand on en gagne tous les mois moins de 1.500 nets, indemnitaire non compris. Gageons que nos chefs d'établissements et directeurs de CIO considèrent cette mesure comme une mesure de revalorisation globale, à percevoir par toutes et tous, et non comme un moyen de mettre en œuvre cette si détestable rémunération au mérite

Pour les crédits du BOP « soutien », le recteur attribuerait aux inspecteurs d'académie et aux chefs de divisions une enveloppe indemnitaire calculée avec un coefficient multiplicateur de 4,05, hors personnels chefs de division, de service ou de bureau, qui se voient appliqués des coefficients supérieurs.

Là encore, la modulation serait indiquée comme une possibilité de répartition des indemnités entre agents. Gageons également que les chefs de service en charge de la remontée hiérarchique des propositions considèrent la revalorisation indemnitaire 2009 comme une mesure générale d'amélioration du traitement plutôt qu'une manière de rémunérer à la carotte et au bâton.

Le SNASUB/FSU Amiens s'est s'adressé à chaque supérieur hiérarchique en situation de répartir l'enveloppe indemnitaire, à travers une lettre ouverte, de manière à ce que la modulation ne soit pas mise en œuvre et que la hausse du coefficient soit appliquée pour l'ensemble des personnels administratifs concernés.

A noter : le versement anticipé des reliquats dans le courant de l'année (sur les fiches de paye d'avril et/ou juillet) est supprimé. Un bilan sera établi avant un éventuel versement sur le traitement de décembre 2009.

L'effet financier de la répartition 2009 sera effectif sur la fiche de paye de mai 2009.

**Vos représentants FSU au CTPA, membres du SNASUB/FSU,
Bernard Guéant et Philippe Lalouette**